



# Formations départementales des bénévoles en Cyclisme 2025-2026

publié le 30/03/2026 - mis à jour le 31/03/2026

## Dates de l'année 2025/26 pour les sessions de formation des bénévoles en Cyclisme :

Fiche de contrôle d'honorabilité à faire renseigner et à transmettre à :

[benevole.eps16@ac-poitiers.fr](mailto:benevole.eps16@ac-poitiers.fr)

Les sorties sur route ne sont pas autorisées jusqu'au CE1 inclus (prévoir un milieu protégé), elles sont destinées aux élèves de cycle 3 dans le cadre du SRAV.

Dans le cadre du « **Savoir Rouler à Vélo** », l'objectif du bloc 3 est d'amener l'élève à savoir circuler en milieu non sécurisé en autonomie. La validation de ce bloc nécessite l'organisation d'une ou plusieurs sorties à vélo à l'extérieur de l'école.

Le cyclisme sur route fait partie du champ d'apprentissage « adapter ses déplacements à des environnements variés » des programmes d'EPS, mais aussi des attendus dans le domaine de l'éducation à la sécurité en général et plus particulièrement à la sécurité routière.

La circulaire de 2017 préconise 2 adultes dont l'enseignant jusqu'à 24 élèves et un adulte supplémentaire pour 6 élèves. Mais cela est nettement insuffisant dans le cas du cyclisme sur route.

**Préconisation départementale : 1 adulte pour 6  
Jusqu'à 12 élèves : 1 PE + 1 adulte agréé  
Au-delà de 12 élèves : 1 adulte agréé pour 6 élèves**

**L'inscription des bénévoles à la formation en vue de l'agrément se fait au moins 15 jours avant la date de la session choisie et uniquement en utilisant l'application Intranet "Intervenant1D".**


En une seule opération, la demande d'agrément est renseignée pour l'ensemble des intervenants sollicités :

- Bénévoles déjà formés dans la base de données,
- Nouveaux candidats en utilisant la fonction "ajouter un intervenant".
- Lors de l'ajout d'un nouvel intervenant, il faut préciser **la date de session de formation choisie** (menu déroulant) avant d'enregistrer. Cette opération l'inscrit automatiquement à la formation. (si problème, contacter un CPD EPS)

En raison de la lourdeur des vérifications de l'honorabilité, il faut **faire coïncider exactement la liste des noms de la demande d'agrément et l'envoi de l'ensemble des fiches FIJAIVS correspondantes** des personnes sollicitant leur agrément annuel (qu'ils soient déjà enregistrés ou nouveaux inscrits).

**Cela permet un traitement de la liste en entier : validation et affichage dans l'application visible pour le directeur**

Fiche à renseigner par les bénévoles pour procéder au contrôle d'honorabilité annuel en vue des interventions extérieures :

 [fiche\\_fijaivs\\_2025\\_2026](#) (PDF de 378 ko)  
 [fiche\\_fijaivs\\_2025\\_26](#) (Word de 58.5 ko)

Les fiches (FIJAIVS) à transmettre chaque année par courriel à cette adresse [benevole.eps16@ac-poitiers.fr](mailto:benevole.eps16@ac-poitiers.fr) en un

seul envoi.

L'envoi des fiches FIJAISV doit correspondre à l'ensemble des bénévoles de la nouvelle demande d'agrément.

#### Dates et lieu des prochaines formations :

- **Vendredi 24 avril à Chasseneuil-sur-Bonnieure**  
 [20260424\\_convoc\\_velo\\_chasseneuil](#) (PDF de 205.1 ko)
- **Lundi 27 avril à 17h à Angoulême (Bourguines)**  
 [convoc-27\\_avril\\_bourguines](#) (PDF de 112.3 ko)
- **Lundi 4 mai à 17h à Jarnac**  
 [invitation\\_velo\\_jarnac\\_04](#) (PDF de 179.3 ko)
- **Jeudi 7 mai à 14h à Saint Sornin**  
 [convocation\\_velo\\_saint\\_sornin\\_20260507](#) (PDF de 175.8 ko)

#### La formation se déroulera en deux temps :

- une partie pratique avec des exercices de maniabilité sur piste (nécessité d'avoir son vélo pour la partie pratique)
- une partie théorique en salle

L'agrément a une validité de 5 ans.

#### Les CPD EPS

##### Document joint

 [Document FIJAISV](#) (PDF de 378 ko)



Académie  
de Poitiers

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**